

Les pensions

souvenir. Je passe maintenant à la question des retraites versées par l'employeur, c'est-à-dire des retraites d'entreprise.

Je n'en connais pas l'explication exacte, monsieur l'Orateur. Cependant, on me dit qu'en Europe, à cause de la guerre, les syndicats se sont attachés avant tout à l'étoffement des caisses de retraite dans leurs négociations avec les patrons. Au Canada, par contre, les syndicats se sont plutôt occupés de l'indexation des avantages et de la prime de vie chère plutôt que de grossir les caisses de retraite privées. Cela n'est pas une critique. Je cherche tout simplement à expliquer comment il se fait que tous les Canadiens—et il faut s'en souvenir parce que c'est ce qui motive la conférence—pour tous les Canadiens, dans quelque tranche de revenus qu'ils se situent pendant leurs cinq dernières années de vie active, années qui sont leurs meilleures, leurs revenus tombent de moitié du jour où ils prennent leur retraite.

Voilà le défi que nous voulons relever. Ce que je propose, ce n'est pas une lutte contre la pauvreté, c'est une lutte pour l'amélioration de la retraite de la grande majorité des Canadiens. C'est un défi difficile à relever. Il est temps d'agir, et, paradoxalement, je tiens à remercier le député de Winnipeg-Nord-Centre pour sa motion d'opposition, car elle est remarquablement positive.

Des voix: Bravo!

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur l'Orateur, avant tout, comme je suis au nombre des derniers venus à la Chambre des communes, je voudrais vous dire à quel point je me réjouis de prendre part au débat sur les pensions, débat découlant de la motion présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Le grand intérêt manifesté par le député à l'égard des pensions et les efforts qu'il a déployés dans le domaine au fil des années sont notoires à la fois à la Chambre des communes et un peu partout au Canada.

Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole au sujet de la motion car celle-ci est d'un intérêt particulier pour moi et, ce qui est d'autant plus important, elle se révèle des plus intéressantes et pertinentes en ce qui concerne mes électeurs d'Okanagan-Nord. Comme le savent la plupart des Canadiens, les habitants d'Okanagan-Nord ont la chance de vivre dans l'une des plus belles régions du Canada et sous un climat des plus cléments par rapport au reste du pays. Mais les Canadiens des autres régions, particulièrement des provinces des Prairies, c'est-à-dire la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba, en profitent eux aussi. Après avoir passé de nombreuses années à travailler d'arrache-pied dans les Prairies, sous un climat sévère et parfois rigoureux, les Canadiens ayant terminé leur vie active ont pris l'habitude de s'installer, pour leur retraite, dans la vallée de l'Okanagan. Nous nous réjouissons toujours de leur présence parmi nous car ces gens-là sont d'excellents citoyens.

● (1630)

Toutefois, cette migration signifie qu'on trouve dans ma circonscription un bien plus grand nombre de citoyens du troisième âge qu'ailleurs dans le pays, d'après la moyenne nationale. Par conséquent, la question des pensions dans son ensemble, et celle des revenus et des logements suffisants pour les citoyens du troisième âge revêt une importance considérable pour le bien-être des habitants de ma région et c'est pourquoi je me réjouis d'intervenir à ce propos aujourd'hui.

La Conférence nationale sur les pensions de retraite doit se tenir la semaine prochaine, du 31 mars au 2 avril. Je suppose que si le gouvernement a convoqué cette conférence, c'est qu'il reconnaissait que les régimes existants à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé n'ont pas su répondre à certains des besoins très pressants manifestés par nos concitoyens du troisième âge. Nos régimes de pensions actuels ont été critiqués parce qu'ils ne sont pas satisfaisants, qu'ils n'assurent pas un revenu convenable aux retraités ni à ceux qui partent en retraite et, peut-être aussi, parce que les contribuables demandent plus que ce que leurs cotisations peuvent leur donner.

Il est intéressant de comparer les taux de contribution, ici et à l'étranger, aux régimes de pension de vieillesse, de pension d'invalidité et d'assurance aux survivants. En Suède, les cotisations globales du particulier atteignent 20 p. 100; en France, 12 p. 100; en Suisse, 9 p. 100; aux États-Unis, 10 p. 100 environ et au Canada, seulement 3.6 p. 100 à peu près.

Je suis convaincu que les années 80 feront de toute cette question des pensions l'une des principales préoccupations sociales de l'époque. Deux aspects fondamentaux des programmes déjà en place devront être réexaminés et améliorés si nous voulons répondre aux besoins des personnes désireuses de se retirer une fois devenues vieilles, et ceux des retraités qui ont déjà quitté la vie active. La question des pensions intéresse tant le secteur public que privé.

Tout d'abord, je voudrais parler de certaines des inégalités des régimes actuels. On a souvent dit à la Chambre que nos régimes de pension étaient fondés sur un système à trois paliers. On distingue les programmes publics, les programmes dits privés et les régimes. Par programme public, on entend la sécurité de la vieillesse qui est destinée à assurer des prestations de retraite de base à tous ceux qui ont 65 ans, quelles que soient leurs ressources.

Le deuxième échelon concerne le programme intitulé Supplément de revenu garanti qui vise à assurer un minimum de ressources aux retraités qui ont peu de revenus voire aucun, mise à part les prestations de base de la pension de sécurité de vieillesse. Bien entendu, ces prestations ne sont octroyées qu'à ceux qui n'ont pas assez de ressources. Tant la pension de sécurité de vieillesse que le supplément de revenu garanti sont indexés.

En examinant ces programmes, on constate qu'ils sont assimilables à un revenu annuel garanti. C'est dans cette même catégorie, qu'entre un autre programme intitulé l'allocation de conjoints. Ce programme a été créé pour aider les couples dont le conjoint le plus âgé touchait des prestations de vieillesse alors que le conjoint le plus jeune ne les touchait pas encore parce qu'il n'avait pas encore 65 ans.

Le troisième palier de notre système de pension, et je crois que c'est le plus important englobe les régimes de pension privés que l'on trouve dans toute l'industrie et qui sont des contrats entre l'employeur et l'employé ainsi que les programmes individuels et les régimes d'épargne-retraite enregistrés qui accordent des avantages fiscaux aux souscripteurs.

Malheureusement, pour différentes raisons, notamment à cause de l'inflation, ce système assure des revenus très insuffisants à de nombreuses personnes âgées. L'exemple le plus dramatique des marginaux de ce groupe, ce sont les femmes seules qui ont plus de 60 ans. C'est un scandale national qu'on tolère dans notre société que des personnes puissent vivre bien